



## Velo dans le couloir des parties communes par manque de place dan

Par **nobru**, le **20/04/2014** à **09:38**

bonjour,

je suis locataire a calvados habitat et j'ai un soucis de stockage de mes deux velos. j'habite aux deuxieme un immeuble avec ascenseur et je suis seul au palier, j'ai deux velos sur ce palier car le local contient huit places de parking et nous sommes vingt locataires, ces huit places sont occupées. Calvados habitat m"oblige a enlever mes velos sous peine d'enlevement et facturation a ma charge . que puis-je faire pour contrer cela ?  
Merci de votre reponse

Par **janus2fr**, le **20/04/2014** à **09:40**

Bonjour,

Vous ne pouvez pas faire grand chose d'autre que de vous exécuter. Je suppose que le règlement intérieur précise que les parties communes autres que celles prévues à cette effet ne doivent pas être encombrées (poussettes, vélos, etc.). Vous devez donc vous y soumettre.

Par **domat**, le **20/04/2014** à **09:46**

bjr,

vous ne pouvez rien faire, vous ne pouvez pas occuper les parties communes avec vos affaires privées.

cela doit d'ailleurs être mentionné dans le règlement intérieur.

imaginez que tout les autres locataires fassent comme vous.

par contre vous pouvez les stocker dans votre appartement.

cdt